



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30**, au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble constitué du lot 2 674 790, situé au 505, rue Brème, dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser une marge avant de 1,2 mètre pour la construction d'un bâtiment accessoire, alors que la grille d'implantation de la zone RFVR-6 du *Règlement de zonage n° 474*, édicte que la marge avant minimale pour les bâtiments accessoires est de 7,5 mètres.

Cette demande a pour effet de permettre la construction d'une remise d'une superficie de 10,8 mètres carrés, laquelle sera implantée à 6,3 mètres plus près de la rue Brème que la norme prévue.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse [urbanisme@sddb.ca](mailto:urbanisme@sddb.ca). Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 16 SEPTEMBRE 2025**

Me Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe